

**INITIATION A LA LANGUE BRETONNE DANS LES ECOLES PUBLIQUES :
PARTICIPATION DE LA VILLE 2015/2016**

VU la délibération en date du 6 décembre 2013, autorisant le Maire à signer, avec le Conseil départemental, une convention relative au financement de l'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques,

CONSIDERANT que cette convention a été signée pour la période 2013/2016,

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire le dispositif pour les écoles de la rue d'Arvor et Denis Diderot à hauteur de 8 heures au lieu de 9 heures hebdomadaires pour l'année scolaire 2014/2015 (sur 30 semaines),

CONSIDERANT le coût total du dispositif de 14 400 € répartis de la manière suivante :

- Conseil départemental : 7 249 €,
- Conseil régional : 2 399 €,
- Ville de Landivisiau : 4 752 €.

VU l'avis favorable des commissions « Enfance - Famille - Jeunesse » et « Education - Formation » en date du 1^{er} juillet 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Christine PORTAILLER, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

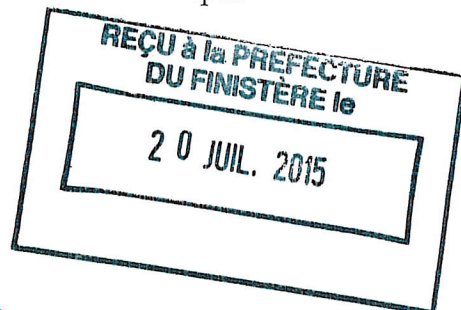
A L'UNANIMITE,

APPROUVE le dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques,

AUTORISE Madame le Maire à financer ce dispositif à hauteur de 4 752 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 JUL. 2015

Et de la publication, le... 16 JUL. 2015

Fait à Landivisiau, le... 17 JUL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL